



Municipalité de Sainte-Sabine

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2026 le conseil de la municipalité
de Sainte-Sabine a adopté le règlement
2026-08-461 intitulé :

RM 220
RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE

Le présent règlement est en vigueur tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement
au bureau de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 9^e jour de septembre 2026.

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière